

## Information aux clients conformément à l'article 45 LSA

### Collaborateur·trice Helsana

En tant que conseiller ou conseillère employé·e par Helsana Assurances complémentaires SA, je vous propose des produits d'assurance des sociétés suivantes :

Coordonnées du conseiller ou de la conseillère
Nom, prénom
Helsana Assurances complémentaires SA Complément d'adresse
Rue, n°
NPA, lieu

#### Assureur \*

Helsana Assurances complémentaires SA  
Zürichstrasse 130  
8600 Dübendorf

Helsana Protection juridique SA  
Entfelderstrasse 2  
5001 Aarau

Européenne Assurances Voyages SA  
Margarethenstrasse 38  
4053 Bâle

Solida Assurances SA  
Saumackerstr. 35  
8048 Zurich

Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances sur la Vie SA  
St. Alban-Anlage 26  
4002 Bâle

PAX  
Aeschenplatz 13  
4002 Bâle

#### Branche d'assurance

Assurances de personnes :  
– Assurances complémentaires des soins  
– Assurances complémentaires d'hospitalisation

Garanties financières :  
– Assurances indemnités journalières, Assurances de capital

Assurance Protection juridique

Assurance de personnes :  
– Assurance couvrant les frais médicaux en cas de maladie et d'accident destinée aux étrangers visitant la Suisse

Assurances de choses :  
– Assurance animaux pour chiens et chats

Protection financière :  
– Assurance de capital en cas de décès et d'invalidité consécutive à un accident (PREVEA Maladie)

– Contrat d'assurance vie collectif

Protection financière :  
– Assurance de capital en cas de décès et d'invalidité consécutive à une maladie (PREVEA Maladie)

– Contrat d'assurance vie collectif

Assurance-vie :  
– Prévoyance privée

\* Helsana Assurances SA a conclu des contrats de collaboration, des contrats collectifs d'assurance et des contrats d'intermédiaire avec les compagnies d'assurance susmentionnées. Aussi bien les différents assureurs qu'Helsana Assurances SA peuvent être tenus directement responsables en cas d'erreurs ou de renseignements inexacts lors de mon conseil. Pour les contrats collectifs d'assurance, la responsabilité directe ne s'applique qu'à l'égard d'Helsana Assurances complémentaires SA. Il existe un contrat de collaboration entre Helsana Assurances complémentaires SA et Helsana Protection juridique SA. Son contenu est le suivant : outre la négociation de contrats d'assurance, Helsana Assurances complémentaires SA prend également en charge l'information des assurés, l'administration des données des assurés, l'Underwriting standardisé dans le cadre des prescriptions éventuelles d'Helsana Protection juridique SA, l'administration des polices, le recouvrement des primes (gestion des rappels) et le reporting sur la situation effective à Helsana Protection juridique SA.

### Protection des données / Confidentialité

Les données personnelles que nous avons obtenues seront utilisées pour le conseil ainsi que pour le traitement de vos propositions d'assurance. Outre le conseiller en assurances, les assureurs à qui une offre concrète est demandée auront également accès à ces données. Si le conseil débouche sur un contrat d'assurance, les données seront traitées par la suite en fonction des dispositions de l'assureur respectif.

Le traitement des données est effectué conformément à la loi sur la protection des données. Vos données personnelles ne seront pas transmises à un tiers. Ne sont pas considérés comme tiers les partenaires d'assurance ainsi que les membres du Groupe Helsana, Helsana Participations SA. Les données personnelles seront conservées tant que des dispositions légales et contractuelles l'exigeront de manière contraignante. À terme, les données personnelles seront supprimées. Vous avez le droit de demander à votre assureur les renseignements prévus par la loi selon l'art. 25 ss. de la loi sur la protection des données (LPD) relatifs au traitement des données qui vous concernent.

### Formation initiale et continue

Si vous souhaitez vous informer sur ma formation initiale et continue dans le domaine de l'assurance, n'hésitez pas à saisir mon nom dans le registre public de l'Association pour la formation professionnelle en assurance (AFA) sur [cicero.ch/fr/obligation-d-information-lsa-45](http://cicero.ch/fr/obligation-d-information-lsa-45)